



Conseil Municipal

Du
28/03/2018

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **22/03/2018**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
02**

Déposée le
/ /2018
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le :
03/04/2018
A la porte de la Mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT-HUIT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BAGUET Nathalie, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Édouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS:

BAUGEY Florimond
BOHN Christelle

Pouvoir donné à :
MICHEL Bruno
BOURGEOIS Michel

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2017

Je vous propose d'examiner le compte de gestion 2017, et ensuite le compte administratif communal, annexé à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par M. le Trésorier Principal de la commune et sont parfaitement conformes.

		Dépenses	Recette
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	113 892,56 €	114 813,00 €
	Section d'investissement	26 842,39 €	24 894,48 €
REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement		37 332,62 €
	Report en section d'investissement		86 393,75 €
	Total réalisation + reports	140 734,95 €	263 433,85 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	113 892,56 €	152 145,62 €
	Section d'investissement	26 842,39 €	111 288,23 €
	TOTAL CUMULE	140 734,95 €	263 433,85 €

La dette de ce service s'élève au 31/12/2017 à 51 388,61 €

Le Maire quitte la séance ; la présidence est assurée par Monsieur Michel BOURGEOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le compte de gestion 2017 puis le compte administratif 2017 de la commune.

Décision :

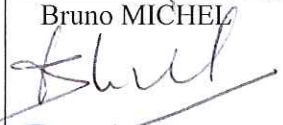
Vote : 9 : Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

BAGUET Nathalie	BAUGEY Florimond
BOHN Christelle	BOURGEOIS Michel
DUARTE SERRA Jean	MILLOT Pierre-Edouard
POUGET Jean-Pierre	ROYER André
VINCENT Marie-Thérèse	WAI Mariam

Bruno MICHEL




Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat